

LYON 7E SOCIÉTÉ

Amely : une solution amiable au recours à la justice



■ De gauche à droite : Jean-Louis, Chloé, Sophie, Sabah et Daniel. Photo Jean-Marc MANIFICAT

Sophie 31 ans, master en médiation ; Chloé 31 ans diplômé en droit, Sciences-po ; Sabah 38 ans, accompagnatrice à l'emploi des seniors ; Daniel 66 ans, retraité ; Jean-Louis 80 ans, proviseur adjoint à la retraite, Thierry 62 ans, cadre en banque, Brigitte 50 ans, taxi, sont tous médiateurs et participent activement aux permanences de l'association Amely.

Association loi 1901, Amely joue un rôle bien précis : trouver une solution pour éviter le recours à la justice et responsabiliser les personnes face à leurs conflits. Elle assure des permanences gratuites qui permettent au public de bénéficier, soit d'un accompagnement juridique, et/ou d'une aide à la recherche d'une solution amiable à un conflit par la médiation.

Ces conflits peuvent être liés au voisinage, au locatif, au relationnel, à la consommation, ainsi qu'avec des organismes comme les régies, les

syndics, les bailleurs, les services administratifs, bancaires et commerciaux. Ce peut être aussi des tensions au sein de l'entreprise, des associations et des administrations. La résolution amiable du conflit peut se structurer en médiation directe, en rencontrant des parties en présence des médiateurs, ou en médiation indirecte, par des échanges de propositions par l'intermédiaire des médiateurs.

PRATIQUE Amely médiation,
60, rue Georges-Gouy, métro
Debourg. Tél. 09.51.31.40.64.

REPÈRE

■ Permanences médiation Amely

Lundi de 10 heures à 12 heures et jeudi de 17 heures à 19 heures, 60, rue Georges-Gouy.

■ Sur rendez-vous

Mardi entre 9 heures et 11 heures, à la mairie du 7^e, 16, place Jean-Macé,